



RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE DISPONIBLE :
www.mun-sc.ca | accueil | rôle d'évaluation

Soyez informé en tout temps sur votre municipalité en visitant
notre site web : www.mun-sc.ca et en aimant notre page facebook!



Table des matières

Élections Municipales.....2

Nouvelles municipales.....3

Écho Centre / Recyclage.....4



Le poste de mairesse ou maire et les postes de 6 conseillères ou conseillers sont ouverts aux candidatures



Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la secrétaire d'élection (Josée Daigneault , 624 Notre-Dame 2^e étage, 450-826-3911 poste 114) selon l'horaire suivant:

19 septembre	De 9h00 à 12h00 et De 13h00 à 16h30
22 septembre - 25 septembre	De 9h00 à 12h00 et De 13h00 à 16h30
26 septembre	Fermé
29 septembre - 2 octobre	De 9h00 à 12h00 et De 13h00 à 16h30
Et le vendredi 3 octobre en continu de 9h à 16h30	

Pour Voter, Je m'inscris

Vous pourriez avoir le droit de voter si :

- 1- Vous êtes propriétaires d'un immeuble ou vous occupez un établissement d'entreprise depuis le 18 septembre 2025
- 2- Votre domicile est situé dans la municipalité et vous habitez au Québec

Vous devez vous inscrire avant le 16 octobre 2025

Au bureau de la secrétaire d'élection :

Josée Daigneault

624, Notre-Dame 2^e étage, 450-826-3911 poste 114



La Municipalité de Saint-Chrysostome a confié la gestion de son service d'urbanisme à la firme externe **Urbatek**, qui agit désormais comme seul point de contact pour toute demande de permis ou question relative à l'urbanisme.

Avant d'entreprendre des travaux, qu'il s'agisse de construction, de rénovation, de démolition, de lotissement ou d'interventions près d'un cours d'eau, il est fortement recommandé de communiquer avec **Urbatek**, car l'obtention d'un permis ou d'un certificat pourrait être nécessaire.

Coordonnées d'**Urbatek** :
Téléphone : (819) 993-3244
Courriel : municipalite@urbatek.ca



Permis de brûlage

Veillez noter que les permis ne peuvent pas être délivrés à l'avance. Ils doivent être émis le jour même du brûlage. Pour toute question ou pour faire une demande, communiquez avec le bureau municipal au **450-826-3911, poste 110.**

Tout citoyen souhaitant effectuer un brûlage doit d'abord obtenir un **permis de brûlage**. En le demandant, il s'engage à respecter certaines conditions, sans quoi une amende pourrait être donnée. Le permis peut être refusé si l'**indice de danger d'incendie**, publié quotidiennement par la SOPFEU, est trop élevé. Cet indice est consulté chaque jour sur le site www.sopfeu.qc.ca.

TAXES MUNICIPALES 2025

Voici les dates des prochains versements de taxes municipales:

- **4^e versement** : 15 septembre 2025
- **5^e versement** : 14 novembre 2025



Contrôle Animalier



Les citoyens peuvent signaler toute problématique en lien avec les animaux directement à
ISABELLE ROBERT
en composant le **514-916-6973** ou s'il s'agit d'une situation d'urgence composer le **911**.



HORAIRES D'OUVERTURE

Horaire de l'Hôtel de Ville
Lundi au jeudi : 8h à 16h30
Vendredi : fermé au public



ÉCOCENTRE – ENTENTE INTERMUNICIPALE

La Municipalité de Saint-Chrysostome, en collaboration avec d'autres municipalités, s'est jointe à celle de Franklin pour la mise en place d'un écocentre intermunicipal. Celui-ci est situé au 2177 montée Demers, à proximité du Camping Lac des Pins.

Les citoyens peuvent y déposer, en un seul lieu, des matériaux de construction, des branches des pneus sans jante, de la peinture, des produits électroniques, des meubles et bien plus encore. **L'écocentre est accessible les vendredis et samedis de 8h à 16h.**

À noter que la Municipalité ne tiendra plus de journées de collecte des gros morceaux. Nous n'accepterons plus de branches. Le nouvel écocentre devient désormais l'endroit désigné pour s'en départir.

Un petit rappel - Quoi mettre dans mon bac à recyclage

Trier pour mieux recycler et protéger la nature et la santé!

DANS MON BAC DE RECYCLAGE, JE METS:



**Papier
et carton**

Contenants, emballages et imprimés en papier, carton, plastique (sauf no. 6 et sans symbole). **verre ou métal.**

Complément d'information recycler.recyc-quebec.gouv.qc.ca

- **Papier journal, glacé, fin** (lettres, circulaires, feuillets)
- **Papier Kraft** (sacs bruns, sacs d'épicerie)
- **Reliures** (livres, revues, magazines, catalogues, bottins)
- **Enveloppes** (avec ou sans fenêtre)
- **Carton ondulé, plat ou multicouche** (rouleaux et boîtes propres)
- **Contenants aseptiques TetraPak^{MD}** (ex. jus Oasis, etc.)
- **Carton-pâte** (boîtes d'oeufs)
- **Carton ciré** (lait et autres produits laitiers, jus)

Retirer les imprimés de vos sacs en plastique!

Plastique
Contenants ou emballages vides (légèrement rincés)

- Tous les items identifiés avec les symboles suivants:



- **Pellicules et sacs* étirables** (emballage - ex. papier hygiénique, épicerie, emplettes, produits alimentaires - ex. pain, nettoyage à sec, poches de lait rincées, etc.)
- **Récipients, bouchons et couvercles** (eau, boisson, produits alimentaires - ex. gros pot de yogourt, entretien ménager, beauté, santé) poches de lait rincées, etc.)

Mettre tous les sacs vides dans un seul sac.

Métal

Contenants ou emballages vides (légèrement rincés)

- **Récipients, bouchons et couvercles** (canettes**, boîtes de conserve, bouteilles)
- **Assiettes, moules et papiers** (aluminium ou acier)

Téléchargez l'application mobile pour savoir ou chaque item devrait aller!

Verre

Contenants vides (légèrement rincés)

- **Contenants, pots et bouteilles**** (peu importe leur forme ou leur couleur)

**Retourner les contenants consignés au détaillant

